

**DÉCISION N°2019-169 DU 9 mai 2019  
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

La directrice générale de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision n° 2018-262 du 30 octobre 2018 modifiée, relative aux délégations de signature.

**DÉCIDE**

**Article 1**

En l'absence de M. Stéphane GAC, Directeur de programme sa signature est déléguée à M. Philippe Eloi, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

**Article 2**

La présente décision produira ses effets entre le lundi 29 juillet 2019 et le vendredi 16 août 2019 inclus.

La directrice générale,



**Marie-Luce BOUSSETON**